



Conditions générales Camping Schaartven

Article 1 : Définitions

Dans ces conditions générales, les termes suivants sont définis comme suit :

1. Hébergement de vacances : tente, caravane pliante, camping-car, caravane, maison d'été, cabane de randonneurs, appartement et similaires ;
2. Exploitant : l'entreprise, l'institution ou l'association qui met l'hébergement de vacances à disposition du vacancier ;
3. Vacancier : la personne qui conclut le contrat concernant l'hébergement de vacances avec l'exploitant ;
4. Co-vacancier : la ou les personnes également mentionnées dans le contrat ;
5. Tiers : toute autre personne qui n'est pas le vacancier et/ou ses co-vacanciers ;
6. Prix convenu : le tarif payé pour l'utilisation de l'hébergement de vacances ; une liste des prix doit préciser ce qui n'est pas inclus dans le prix ;
7. Coûts : tous les coûts engagés par l'exploitant en relation avec l'exploitation de l'entreprise de loisirs ;
8. Informations : détails écrits/électroniques concernant l'utilisation de l'hébergement de vacances, les installations et les règles relatives au séjour ;
9. Annulation : la résiliation écrite du contrat par le vacancier avant la date de début du séjour.

Article 2 : Contenu du contrat

1. L'exploitant met à disposition du vacancier un hébergement de vacances du type convenu à des fins récréatives, et non pour une résidence permanente ou une inscription au BRP, pour la durée et le prix convenus.
2. L'exploitant est tenu de fournir au vacancier des informations écrites sur lesquelles le contrat est en partie fondé. Toute modification doit être communiquée au vacancier par écrit en temps opportun.
3. Si les informations diffèrent considérablement de celles fournies lors de la conclusion du contrat, le vacancier a le droit d'annuler le contrat sans frais.
4. Le vacancier est tenu de respecter le contrat et les informations associées. Il veille à ce que ses co-vacanciers et/ou tiers respectent également ces conditions.

Article 3 : Durée et résiliation du contrat

Le contrat prend fin automatiquement après l'expiration de la période convenue, sans qu'une résiliation soit nécessaire.

Article 4 : Prix et modifications de prix

1. Le prix est convenu sur la base des tarifs applicables au moment de la conclusion du contrat.
2. Les coûts supplémentaires résultant de modifications des charges ou taxes peuvent être répercutés sur le vacancier après la conclusion du contrat.

Article 5 : Paiement

1. Les paiements doivent être effectués en euros, sauf accord contraire, en respectant les termes convenus.
2. Si le vacancier ne respecte pas ses obligations de paiement après un rappel écrit, l'exploitant a le droit de résilier le contrat immédiatement et d'exiger le paiement intégral.
3. Le jour de l'arrivée, l'exploitant doit avoir reçu le montant total dû ; sinon, l'accès à l'hébergement de vacances peut être refusé.
4. Tous les frais extrajudiciaires raisonnables engagés par l'exploitant en raison de non-paiement sont à la charge du vacancier. Des intérêts peuvent être appliqués sur le montant impayé après notification écrite.

Article 6 : Annulation

1. En cas d'annulation, le vacancier verse une indemnité à l'exploitant comme suit :
 - Annulation dans les 90 jours avant la date de début : 25 % du prix convenu.
 - Dans un mois : 50 % du prix.
 - Dans une semaine : 75 % du prix.
 - Dans les 24 heures : 100 % du prix.
2. Il y a toujours des coûts associés à une annulation. Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais. Tout coût non couvert par votre assureur reste à votre charge.

Article 7 : Utilisation par des tiers

1. L'utilisation de l'hébergement de vacances par des tiers n'est autorisée qu'avec le consentement écrit de l'exploitant.
2. Des conditions peuvent être attachées à ce consentement, qui doivent être spécifiées par écrit à l'avance.

Article 8 : Départ anticipé du vacancier

Le vacancier reste responsable du paiement intégral pour la période tarifaire convenue.

Article 9 : Résiliation anticipée par l'exploitant et évacuation

1. L'exploitant peut résilier le contrat immédiatement si le vacancier, les co-vacanciers et/ou les tiers ne respectent pas les obligations du contrat malgré un avertissement écrit préalable.
2. L'exploitant peut également résilier le contrat en cas de nuisances importantes ou de perturbations causées par le vacancier.
3. Après la résiliation, le vacancier doit libérer l'hébergement dans un délai de quatre heures.

Article 10 : Législation

L'exploitant garantit que l'hébergement respecte toutes les exigences légales.

Article 11 : Entretien et aménagement

1. L'exploitant maintient le site récréatif et les installations centrales en bon état.
2. Le vacancier doit maintenir l'hébergement en bon état pendant la durée de l'accord.

Article 12 : Responsabilité

1. L'exploitant n'est pas responsable des accidents, vols ou dommages, sauf en cas de négligence de sa part.
2. Le vacancier est responsable des dommages causés par lui-même, ses co-vacanciers ou des tiers.

Article 13 : Règlement des litiges

Le droit néerlandais s'applique à tous les litiges. Les tribunaux néerlandais ont compétence.

Règlement supplémentaire

Horaires d'arrivée et de départ :

- Arrivée après 13h00 et avant 18h00.
- Départ après 8h00 et avant 12h00. Départs ou arrivées plus tardifs ou plus tôt uniquement avec le consentement du propriétaire.

Heures d'ouverture de la réception :

- 9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00.

Emplacements de camping :

- Chaque emplacement de camping dispose d'une connexion électrique. Les coûts sont basés sur la consommation.
- Les toilettes chimiques peuvent être vidées gratuitement à la machine CamperClean.

Emplacements pour camping-cars :

- Les camping-cars doivent se garer avec l'avant face à l'eau pour préserver la vue.

Utilisation de la climatisation :

- Les climatiseurs ne peuvent être utilisés qu'entre 10h00 et 22h00. Des frais d'électricité supplémentaires s'appliquent.

Véhicules :

- Le stationnement n'est autorisé que dans les zones désignées. Les véhicules électriques ne peuvent pas être rechargés sur place.

Visiteurs :

- Les visiteurs doivent s'inscrire. L'utilisation des installations entraîne des frais de 6 € par personne.

Chiens :

- Maximum de deux chiens par emplacement. Les chiens ne sont pas autorisés sur la plage ou dans l'eau.

Barbecues :

- Les barbecues sont autorisés. Les cendres doivent être éliminées uniquement dans des conteneurs spéciaux.

Urgences :

- En cas d'urgence, avertir immédiatement Sandra ou Michel, joignables au 0478-792003.
- En cas de situations d'urgence, tous les invités doivent se rassembler au point de rassemblement désigné.

Le contrat de location :

- Un emplacement de camping ou un hébergement locatif peut être convenu verbalement ou par écrit. Les deux accords sont contraignants pour toute la période.

Conditions d'annulation :

- Si le locataire ne respecte pas les conditions de paiement et/ou les règlements de Camping Schaartven, le propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation et de résilier le contrat.

Conditions résolutoires :

- Si le locataire ne respecte pas les conditions de paiement et/ou le règlement de Camping Schaartven, le propriétaire se réserve le droit de considérer la réservation comme nulle et de résilier le contrat de location.

Assurance / Annulation :

- Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation et/ou voyage auprès de votre agent d'assurance. Nous appliquons les conditions et règlements établis pour Camping Schaartven. En cas de modifications, la version la plus récente des conditions s'appliquera.

Dommages et responsabilité :

- Pendant la période de location, le locataire est responsable des dommages causés au bien loué par lui-même, ses co-locataires et/ou ses visiteurs. Tout dommage doit être signalé immédiatement aux propriétaires. Le séjour et l'utilisation du camping, de l'hébergement loué et du terrain sont entièrement sous la responsabilité du locataire. Le propriétaire n'est en aucun cas responsable des vols, des dommages matériels ou des accidents impliquant des invités et/ou leurs visiteurs. Veuillez signaler toute irrégularité directement au propriétaire.

Confidentialité :

- Les clients sont conscients que des caméras de surveillance sont présentes pour la sécurité du site.

Modifications du règlement :

- Ce règlement est sujet à modification. En cas de situations non couvertes par ce règlement, le gestionnaire de Camping Schaartven prendra une décision. Ce règlement est disponible sur le site Web de Camping Schaartven.